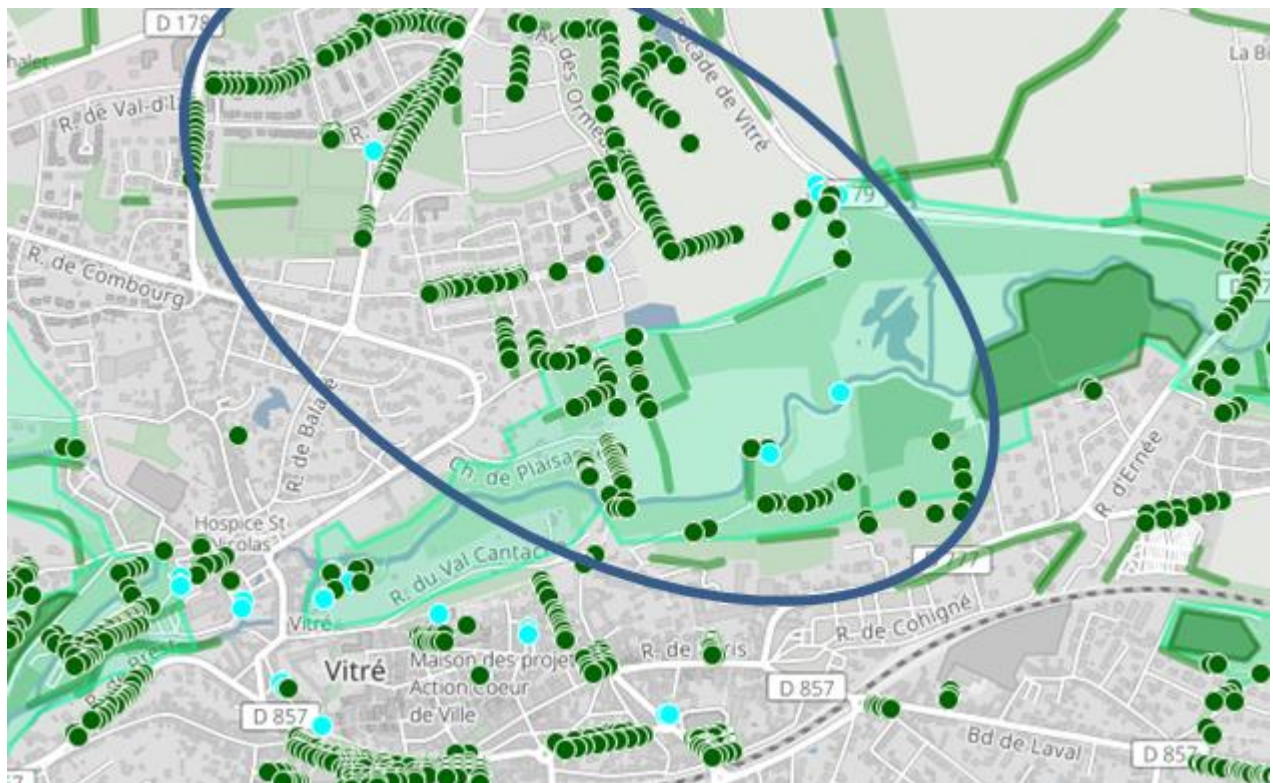


# Trame verte, bleue et noire, zonage N et biodiversité

## *Note d'analyse et contribution pour la révision du SCOT du Pays de Vitré*



mai 2025



L'article L. 101-2 du code de l'urbanisme inscrit la préservation de la biodiversité et la remise en bon état des continuités écologiques parmi les objectifs des documents d'urbanisme (dont les SCOT et PLU).

## Pourquoi faut-il préserver et restaurer la biodiversité sur notre territoire ?

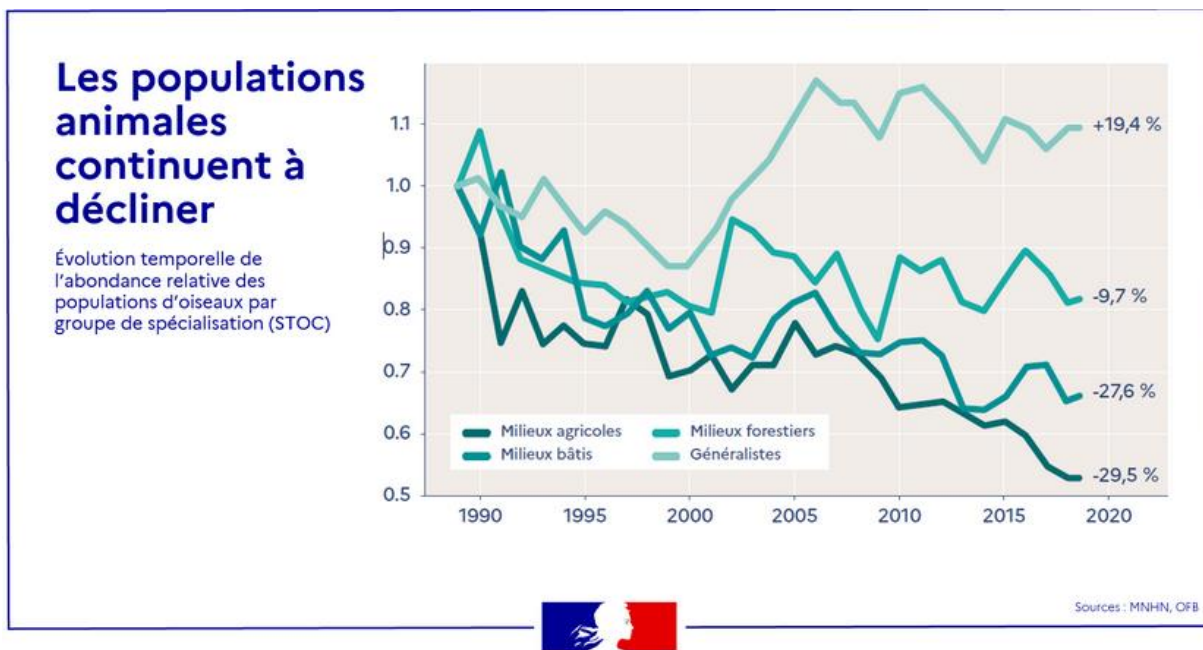
Nous faisons le constat (malgré plusieurs années de planification) que **notre territoire du Pays de Vitré n'est pas en mesure de bien caractériser l'enjeu « biodiversité »**. Quels sont les milieux et espèces à enjeux ? Quelle est l'évolution de l'état de ces milieux et espèces au regard des protections mises en place depuis des décennies ? Les actions menées améliorent-elles, ou pas, la situation des milieux ou espèces ? Combien de connexions biologiques restaurées (quel linéaire ?) sur le territoire ? Nous invitons le Syndicat d'urbanisme à répondre à ces questions.

**Vitré-Tuvalu attend du diagnostic la présentation d'éléments permettant de guider l'action des élus locaux.** Pour ce faire, Vitré-Tuvalu suggère que le diagnostic présente :

- L'évolution des surfaces de milieux naturels (bois, zones humides, tourbières, landes), ces dernières années
- L'évolution de l'état écologique des eaux, ces dernières années
- L'évolution des populations d'espèces naturelles, ces dernières années

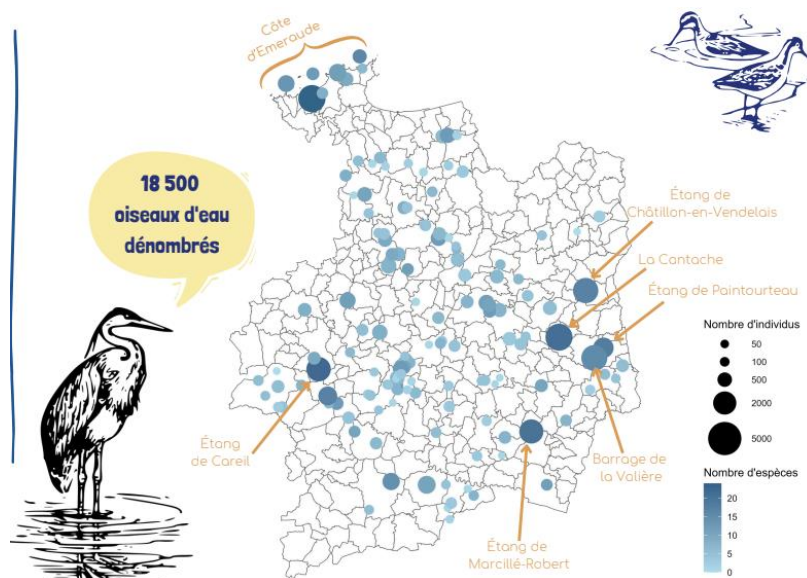
Il est trop souvent présenté des indicateurs de moyens (ex : surfaces classées en zone N dans les PLU), sans s'assurer que ces « protections » aient un effet tangible (indicateurs de résultats) sur les milieux ou espèces concernées, sur la durée des plans et schémas (alors que c'est bien la finalité de ces protections).

En se basant sur les données scientifiques existantes, il est possible de voir émerger des tendances :

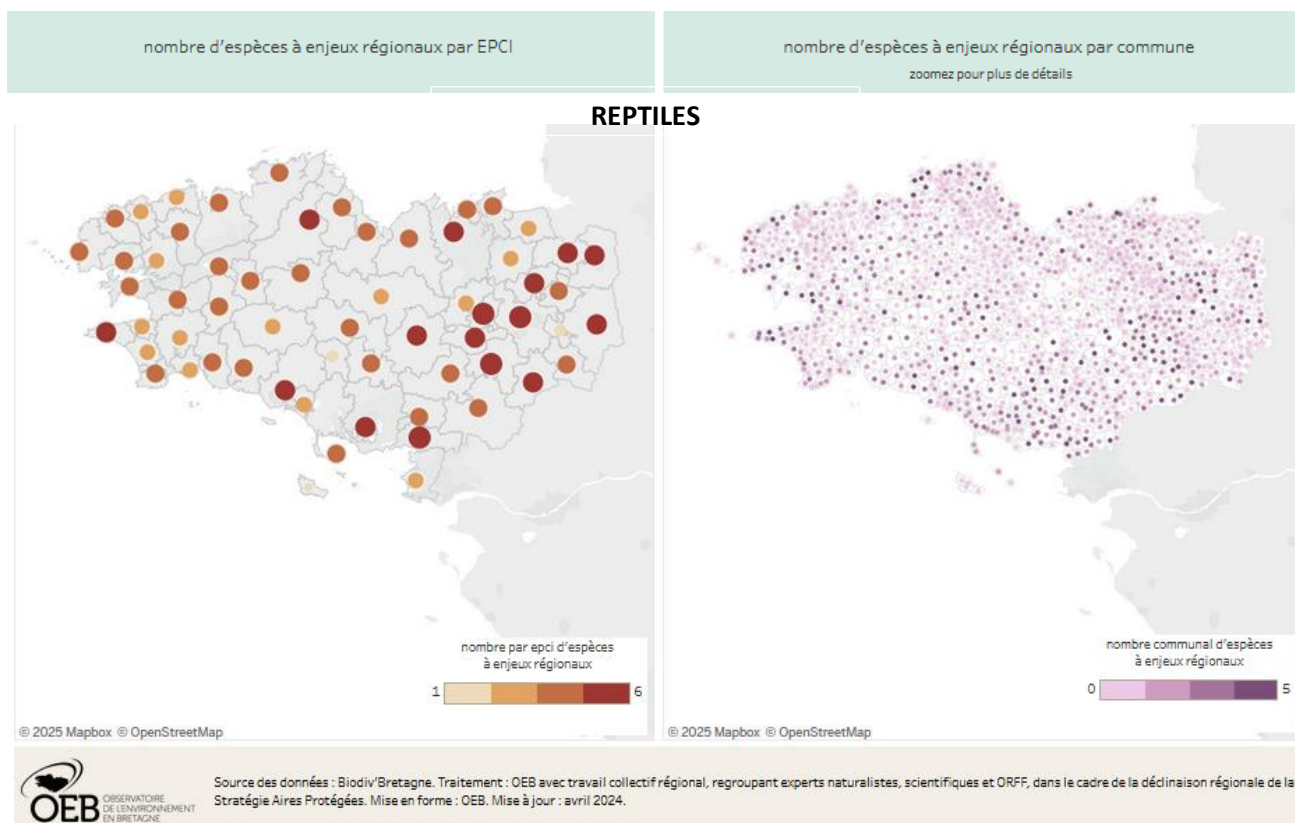


Source : Bilan de 30 ans du suivi des oiseaux communs STOC – Muséum National d'Histoire Naturelle

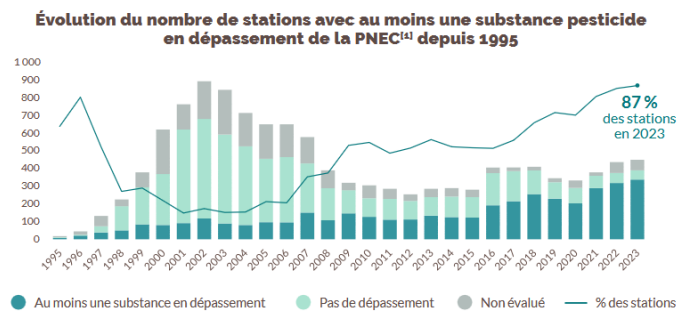
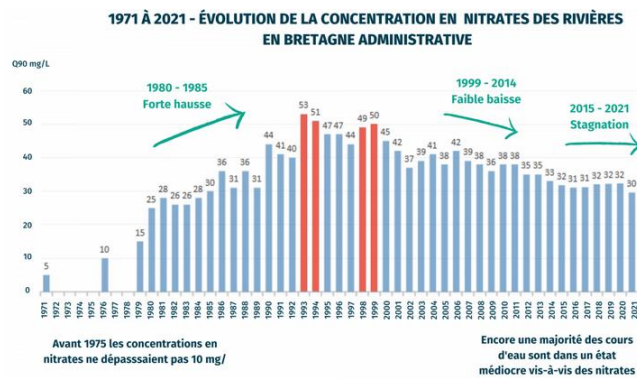
Sur ce groupe des oiseaux, la tendance est très nette d'une forte dégradation des abondances, et plus particulièrement sur les espèces inféodées aux milieux agricoles. Le SCOT du Pays de Vitré ne peut pas ignorer cet effondrement du vivant et nous invitons le SCOT à intégrer cet enjeu pour que les PLU traitent aussi du sujet et contribuent à leur niveau à freiner l'effondrement du vivant.



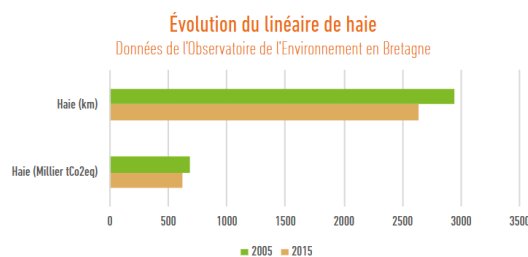
Pour les oiseaux hivernants, il ressort que ces grands étangs du Pays de Vitré sont des réservoirs biologiques d'une grande importance (chiffres ci-dessous du comptage des oiseaux hivernants 2025 Wetlands). Et pourtant le niveau de protection de ces grands étangs est modéré. Cela illustre le décalage entre l'importance d'un enjeu et la faiblesse de la disposition mise en œuvre. **Vitré-Tuvalu renouvelle sa suggestion que le SCOT pousse à ce que ces grands étangs deviennent des aires protégées à statut de protection forte.** Ce qui serait la contribution du territoire à la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP et sa déclinaison pour la Bretagne).



Les données de l'Observatoire de l'Environnement Bretagne démontrent, tant pour les amphibiens que pour les reptiles, que le Pays de Vitré a une responsabilité plus forte que les autres territoires de Bretagne, pour la conservation des espèces patrimoniales. (carte ci-dessus) Source : « espèces en enjeux régionaux » <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/densite-especes-enjeux-regionaux-bretagne-terrestre>



Pour l'état des eaux de surfaces (à l'échelle Bretagne), les nitrates ont baissé mais ne baissent plus et ont même tendance à remonter depuis 2015. Pour les pollutions aux pesticides, les dépassements de seuils sont à la hausse (en Bretagne) depuis presque 15 ans. Sur ces éléments (très partiels), il peut déjà être fait le constat d'un état dégradé, qui nécessiterait de **renforcer les actions de protection ET de restauration des rivières et milieux aquatiques (zones humides, mares).**



Source OEB : [https://www.agriculture-collectivites.bzh/fileadmin/user\\_upload/188\\_Eve-agriculture-collectivites/Etudes/PJ/Profils\\_climat\\_35/Vitre\\_Communaute\\_-\\_BD.pdf](https://www.agriculture-collectivites.bzh/fileadmin/user_upload/188_Eve-agriculture-collectivites/Etudes/PJ/Profils_climat_35/Vitre_Communaute_-_BD.pdf)

**Pour le territoire de Vitré Communauté, les données officielles démontrent une baisse du linéaire de haies (entre 2005 et 2015) et ce malgré le programme de replantation Breizh Bocage et la protection des haies aux PLU.**

Ces quelques éléments scientifiques tendent à montrer que l'état de l'eau, des milieux naturels ou des espèces ne s'améliore pas ou peu, voire se dégrade, ces dernières années. Et ce malgré, la mise en place de nombreuses protections : zonages de PLU, périmètre de protection de captages, réglementation sur les espèces protégées, etc. **Vitré-Tuvalu alerte sur l'insuffisante prise en compte de l'enjeu « biodiversité » dans le SCOT, dont nous attendons que le Syndicat puisse attester que les protections mise en place ont amené un plus quantifiable. La révision du SCOT doit être l'occasion de renforcer les actions de protection ET de restauration de la biodiversité.**

On peut regretter l'absence de Schéma ou de Plan d'actions, de feuille de route « biodiversité » sur notre territoire (comme il existe des PCAET, PMS, PLH, etc.). **La faiblesse de la connaissance sur la biodiversité pénalise le SCOT. Cette faiblesse risque d'induire une mauvaise analyse des enjeux du territoire ou dans l'évaluation environnementale des projets d'urbanisation ou d'aménagement du territoire.** Nous pouvons témoigner de ces insuffisances, ayant eu à engager des recours contre des permis d'aménager, pour une mauvaise prise en compte des espèces protégées par le porteur de projet et/ou les services instructeurs.

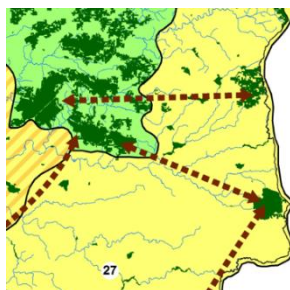
## Qu'est-ce que la trame verte et bleue (TVB) ?

« La Trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) (article R. 37116 du code de l'environnement). À ce titre, les documents d'urbanisme participent à l'identification de la TVB, qui est constituée de continuités écologiques comprenant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article R. 37119 du code de l'environnement).

La TVB comprend une composante verte (milieux naturels et semi-naturels terrestres) et une composante bleue (réseau aquatique et humide : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares...). La TVB vise à maintenir et à reconstituer un réseau de continuités écologiques permettant aux habitats et aux milieux naturels de fonctionner, et aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie. La TVB permet d'œuvrer au maintien de la biodiversité de nos territoires ».

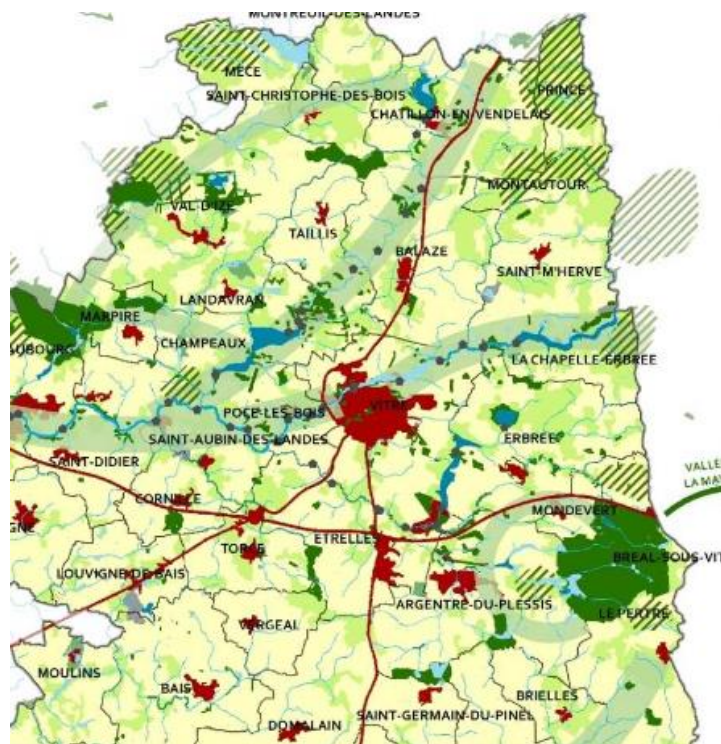
Extraits du guide méthodologique TVB et documents d'urbanisme [https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/trame\\_verte\\_et\\_bleue\\_et\\_documents\\_durbanisme\\_-\\_guide\\_methodologique\\_2014.pdf](https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/trame_verte_et_bleue_et_documents_durbanisme_-_guide_methodologique_2014.pdf)

## La Trame verte et bleue en Bretagne



Le SRADDET Bretagne (adopté en déc. 2020) intègre les travaux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE, adopté en nov. 2015), qui cartographiait les réservoirs de biodiversité, ainsi que les corridors écologiques à l'échelle régionale (extrait de carte ci-dessus).

## La déclinaison de la Trame verte et bleue du SCOT du Pays de Vitré



Après le niveau régional, la TVB a ensuite été déclinée dans le SCOT du Pays de Vitré (adopté en fév. 2018), avec :

- **Des réservoirs de biodiversité** : essentiellement des boisements et des zones bocagères. **Nous invitons le Syndicat à remettre les étangs dans les réservoirs de biodiversité** (comme figuré dans le SRCE)
- **Des corridors** : on peut s'étonner de ne pas retrouver le corridor écologique connectant les massifs forestiers Liffre-Cormier au réseau bocager de Princé-Montautour. Ni celui entre le massif de Corbière avec la Forêt du Pertre. Il faudrait à minima argumenter ces écarts.

La cartographie actuelle de la TVB n'indique pas l'état des réservoirs ou corridors (fonctionnels ou à restaurer). A l'image d'autres territoires. **Nous invitons le Syndicat à indiquer l'état écologique des réservoirs et corridors, en priorisant donc les secteurs nécessitant des actions de restauration** (ex ci-dessous).

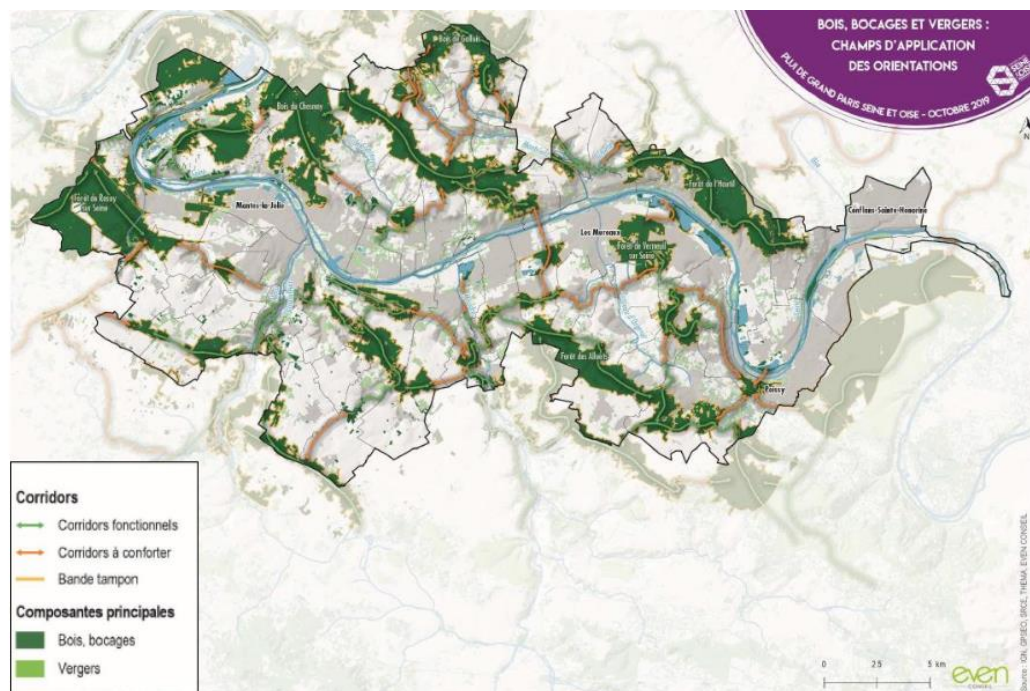
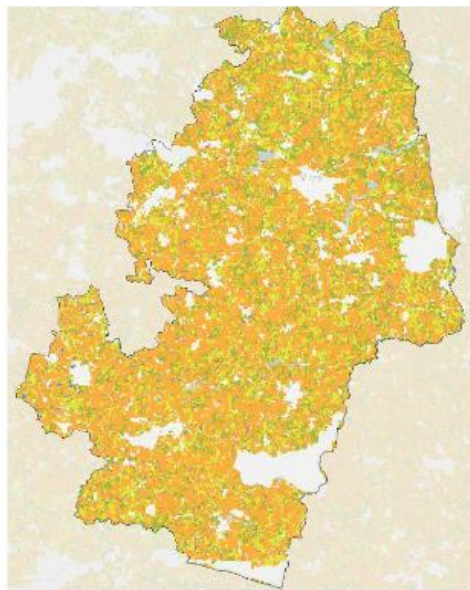


Figure 3 : Carte représentant la sous-trame bois, bocage et vergers de la TVB.  
© Grand Paris Seine & Oise.

Nous invitons le Syndicat à présenter une analyse fouillée des **sous-trames zones humides [tourbières et landes], maillage bocager, et prairies permanentes**. Car ces milieux sont aussi d'importants réservoirs & corridors écologiques (mais à une échelle qui ne permet pas une représentation graphique satisfaisante au niveau du Pays). C'est un manque qu'a souligné la MRAE dans son avis relatif à l'actuelle révision du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine : "*L'état initial de l'environnement devra être complété par d'autres cartographies recensant les différents éléments constitutifs de ces trames tels que les zones humides, tourbières, landes, etc. recensés sur le territoire*" (p 10 [https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12080\\_avis\\_scot\\_vallonsdevilaine\\_35\\_2025ab27.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12080_avis_scot_vallonsdevilaine_35_2025ab27.pdf) )

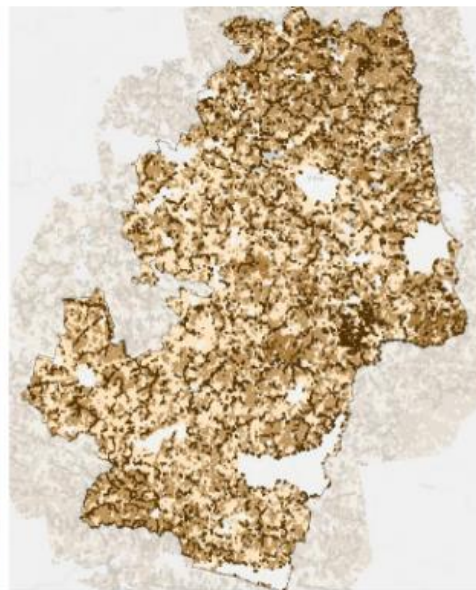
Le rapport sur l'évaluation du SCOT amène de nouveaux éléments, avec la présentation de cartographies de sous trame boisé, milieux aquatiques et humides, sous trame bocage et la sous trame milieux cultivés. L'échelle des cartes rend l'interprétation difficile. Par ailleurs, nous suggérons de croiser ces informations de milieux avec les données sur les espèces (dont les espèces patrimoniales ou réglementées).

Éléments constitutifs de la sous-trame « milieux ouverts et cultivés »



Registre Parcellaire Graphique  
 ■ : Prairies Permanentes  
 ■ : Prairies Temporaires  
 ■ : Pelouses  
 ■ : Grande culture  
 ■ : Culture permanente

Valeur écologique de la sous-trame « milieux ouverts et cultivés »

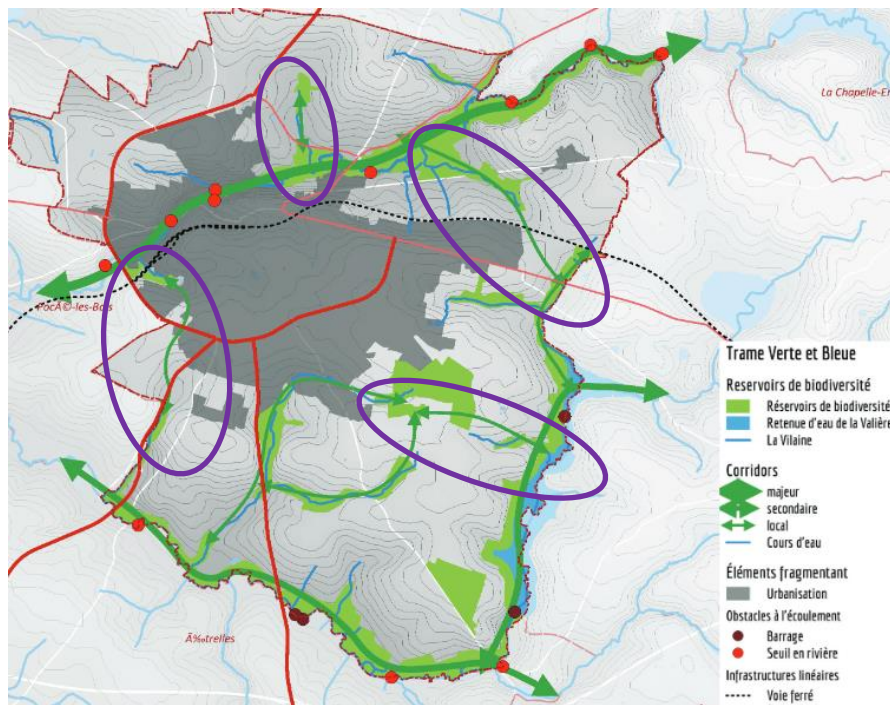


Valeur Écologique Potentielle  
 ■ : Très forte  
 ■ : Forte  
 ■ : Moyenne  
 ■ : Faible  
 ■ : Très Faible



Concernant la sous trame milieux cultivés, nous suggérons de **produire une carte isolant les prairies (permanentes ou temporaires), friches, pelouses et landes**. Qui sont des milieux agricoles à potentialité écologique forte (et limitent les ruissellements, donc les inondations).

## La déclinaison de la Trame verte et bleue du PLU de Vitré



Après le niveau régional et du SCOT à l'échelle du Pays, la TVB se décline ensuite au niveau communal. Le PLU de Vitré identifie trois « importants » réservoirs de biodiversité :

- **Le Bois des Rochers**
- la zone bocagère de la **Piletière**
- **L'étang de la Valière**

Les autres réservoirs sont tous liés à la trame bleue : la vallée de la Vilaine, la vallée de la Valière (et certains de ses affluents). Le zonage « naturel » N du PLU de Vitré recoupe très majoritairement cette carte des corridors écologiques.

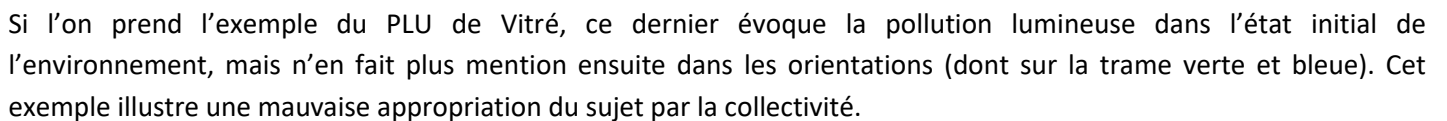
Les corridors écologiques sont essentiellement liés à la trame bleue. Nous notons les connexions (entourées en violet) :

- Connexion biologique entre la Vilaine et la Valière : cette connexion nous paraît effectivement importante et il peut y avoir des menaces sur ce secteur
- Connexion biologique de la Piletière
- Connexion entre le Val de Vilaine et la tourbière du Clos des Sources
- Connexion entre le ruisseau du Marais et le Val de Beauvais :

Pour ces 4 connexions figurant au PLU, nous n'avons pas connaissance d'action pour améliorer concrètement ces connexions biologiques.

**A quoi servent ces cartographies de TVB, avec des connexions biologiques à restaurer si aucune action n'est menée concrètement pour corriger les problèmes ?**

L'article L371-1 du code de l'environnement précise que la trame verte et bleue doit aussi tenir compte de la « gestion de la lumière artificielle la nuit ». Ainsi, les collectivités doivent réduire l'éclairage nocturne au sein des continuités écologiques et prendre en compte la trame noire dans leur document d'urbanisme (dont le SCOT et les PLU). Vitré-Tuvalu attend donc de l'état des lieux du SCOT qu'il présente une cartographie de la pollution lumineuse (soit le négatif de la trame noire). Il est possible de s'inspirer du SCOT des Vosges centrales (voir ci-dessous).



The map displays the urban area of Bourgneuf-la-Montagne, with roads shown in yellow and green spaces in green. The urban area is characterized by a dense network of roads and buildings. The green spaces are primarily located along the edges of the urban area and in some central pockets. Two blue double-headed arrows indicate the extent of the study area, and two purple circles highlight specific zones of interest.

Il ressort que la pollution lumineuse impacte le réservoir / corridor écologique majeur de la vallée de la Vilaine (où sont présentes des chauves-souris), mais aussi d'autres corridors. Le corridor du ruisseau du Guénault est encerclé par l'éclairage des quartiers de la Fleuriais et de Guilmarais. L'éclairage d'une rue (sans habitation, rue de Gutenberg) est une rupture écologique, en contradiction avec l'objectif affiché au PLU (flèche bleue au Sud Ouest, ci-dessus).

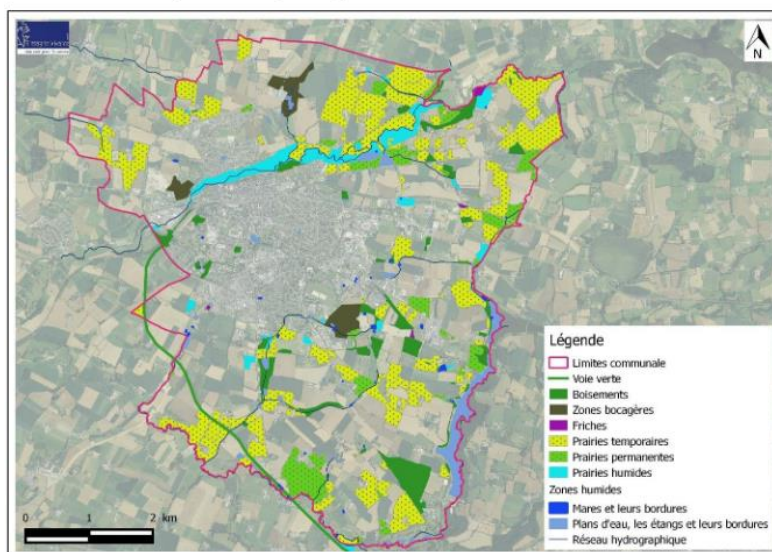
**Vitré-Tuvalu invite donc le SCOT à fournir à chaque PLU la carte permettant aux élus locaux de localiser les secteurs où la pollution lumineuse impacte les réservoirs et corridors écologiques. Et les invite à atténuer cette pollution (d'autant plus quand elle impacte le vivant).**

Il convient aussi intégrer la présence de l'observatoire astronomique de La Couyère, située en proximité immédiate sur le SCOT voisin. Avec l'enjeu de garantir la pérennité de l'observation astronomique sur ce secteur (et ailleurs).

## Les enseignements de l'Atlas de la Biodiversité (ABC) de Vitré

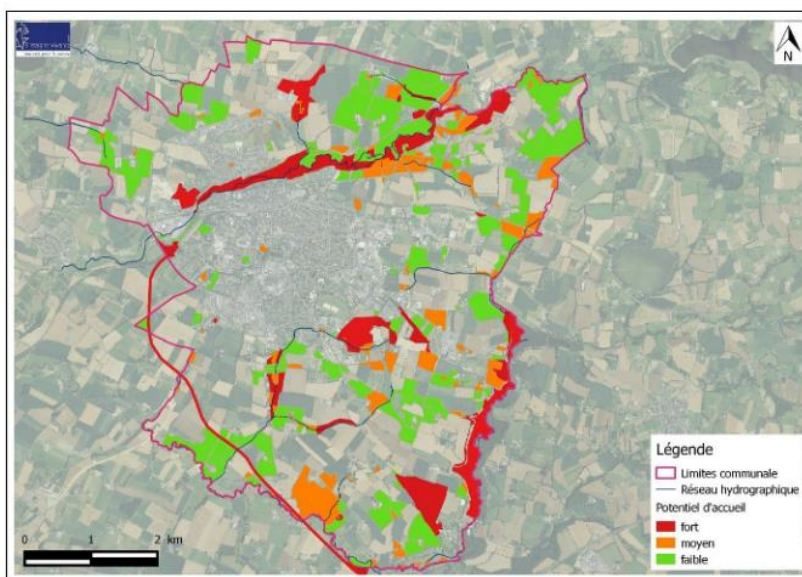
La commune de Vitré a réalisé un atlas de la biodiversité communal (ABC). Ce qui a permis d'enrichir la connaissance sur les espèces présentes, mais aussi de hiérarchiser les milieux à enjeux.

Carte 4 : répartition des grands types d'habitats naturels sur le territoire de Vitré



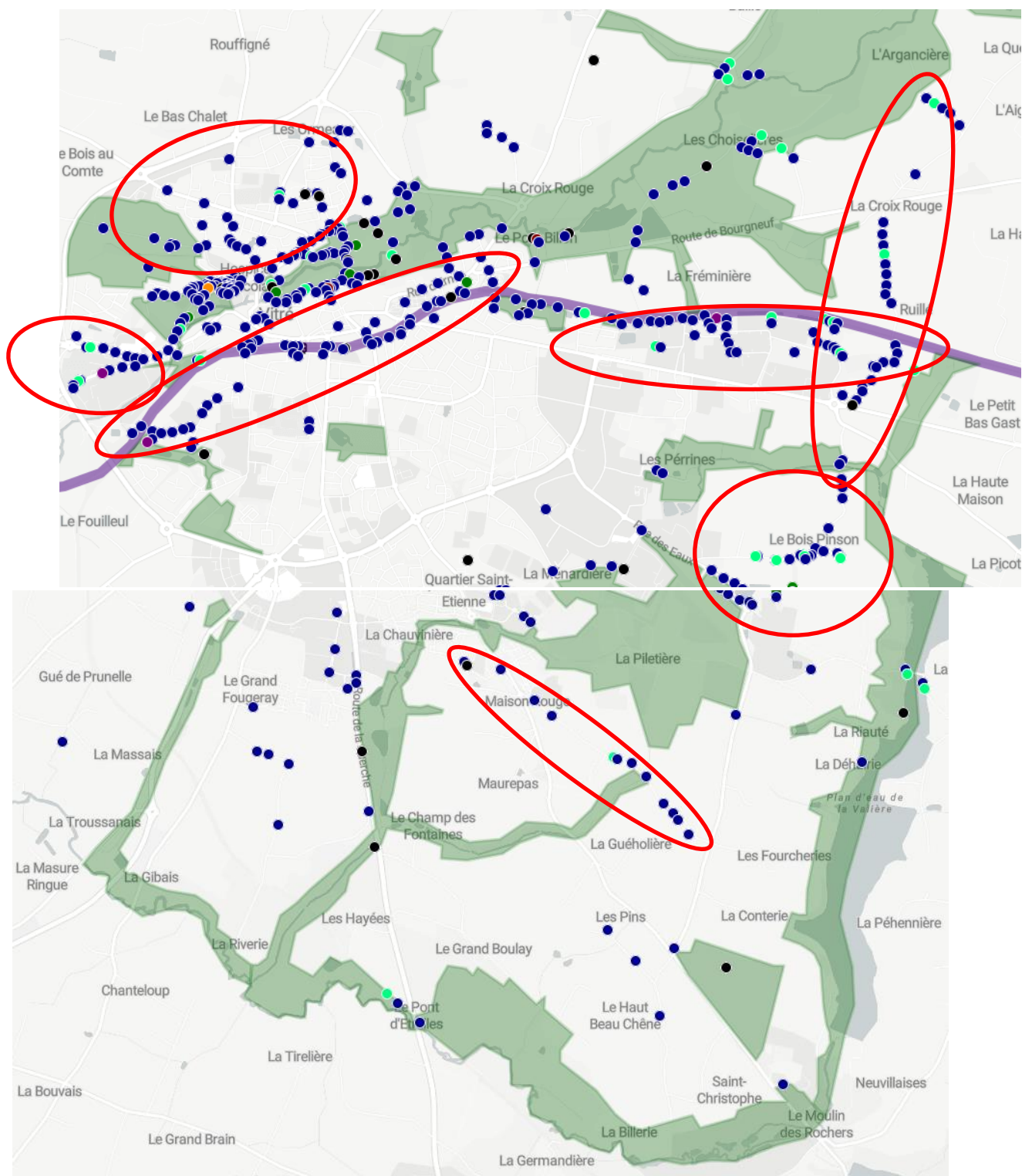
A l'image de ce qui a été fait pour l'ABC de Vitré, nous suggérons que le SCOT fournisse à chaque PLU une compilation cartographique des milieux naturels d'intérêts (légende ci-dessus). Parmi ces milieux, tous n'ont pas les mêmes potentialités, ce qui permet de dégager des secteurs à enjeux. Nous invitons à reprendre cette méthode, pour tous les PLU (cf carte ci-dessous).

Carte 6 : potentialités d'accueil de la biodiversité sur la Commune



Les réservoirs et corridors biologiques du PLU de Vitré correspondent-ils à la connaissance naturaliste de notre association ? Est-il possible d'améliorer la TVB des PLU et du SCOT ? Vitré-Tuvalu présente ci-après le croisement de nos données (qui ne prétendent pas à l'exhaustivité) avec les périmètres de trame verte et bleue / zonage naturel N de la commune de Vitré. Ce croisement d'information vise à montrer que ces délimitations de trames vertes et bleues répondent plus ou moins à la préservation de la biodiversité. Et nous faisons des propositions pour que le SCOT appréhende et protège mieux la biodiversité.

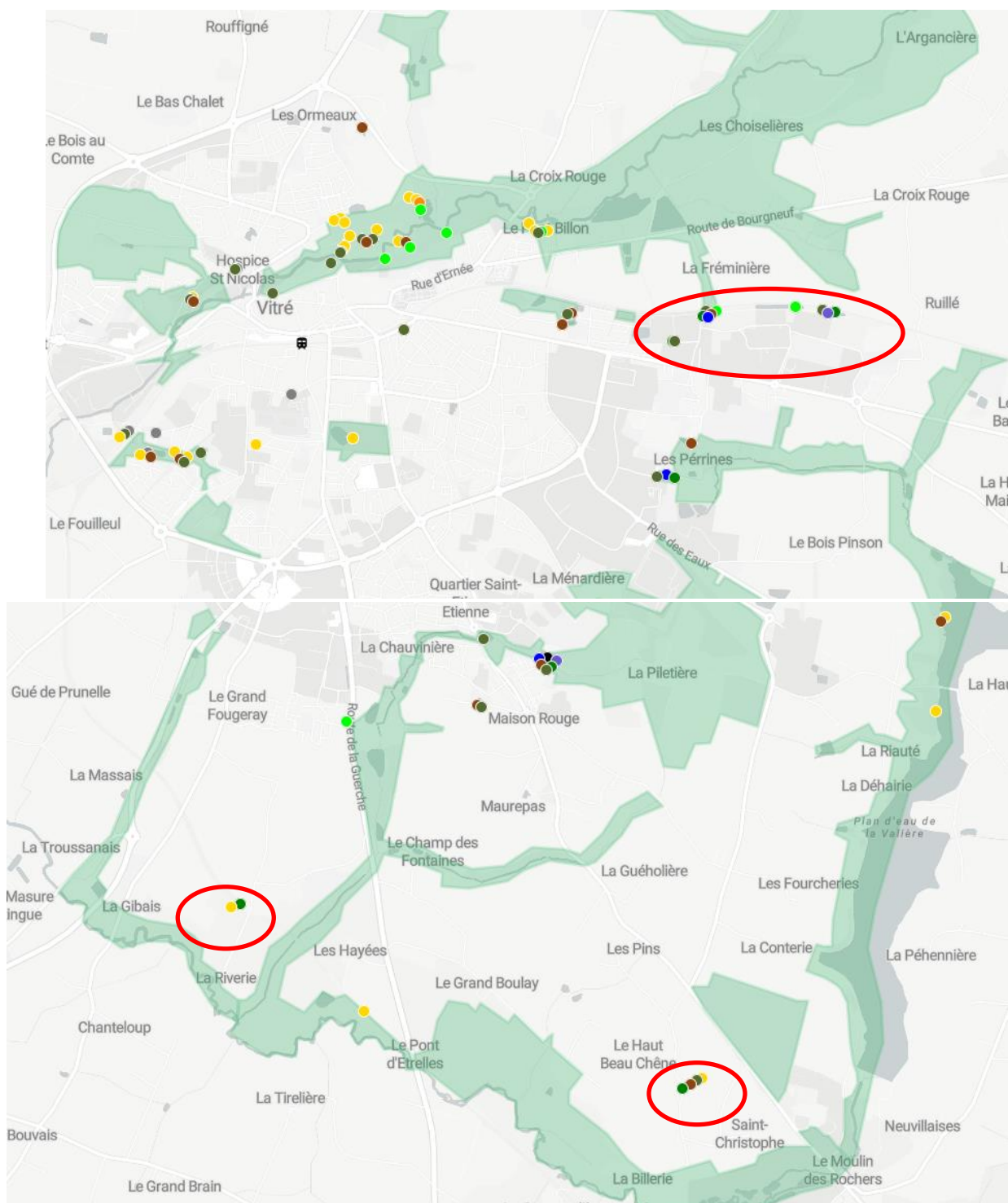
## Trame verte et bleue et reptiles sur Vitré



*NB : cet inventaire des reptiles (une couleur par espèce) ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne nous est possible d'accéder qu'à une très faible part du territoire communal. La prospection se fait sur les chemins, ou espaces libres d'accès.*

Nos observations montrent que les reptiles occupent les zones naturelles (Val de Vilaine), mais aussi et surtout les talus de bords de routes (en zone agricole ou urbaine), les vieux murs, et les abords de la voie ferrée. **Il conviendrait donc que le SCOT rappelle que les voies ferrées (et voies vertes), certains talus de bords de route sont aussi des réservoirs & corridors biologiques.**

## Trame verte et bleue et amphibiens sur Vitré



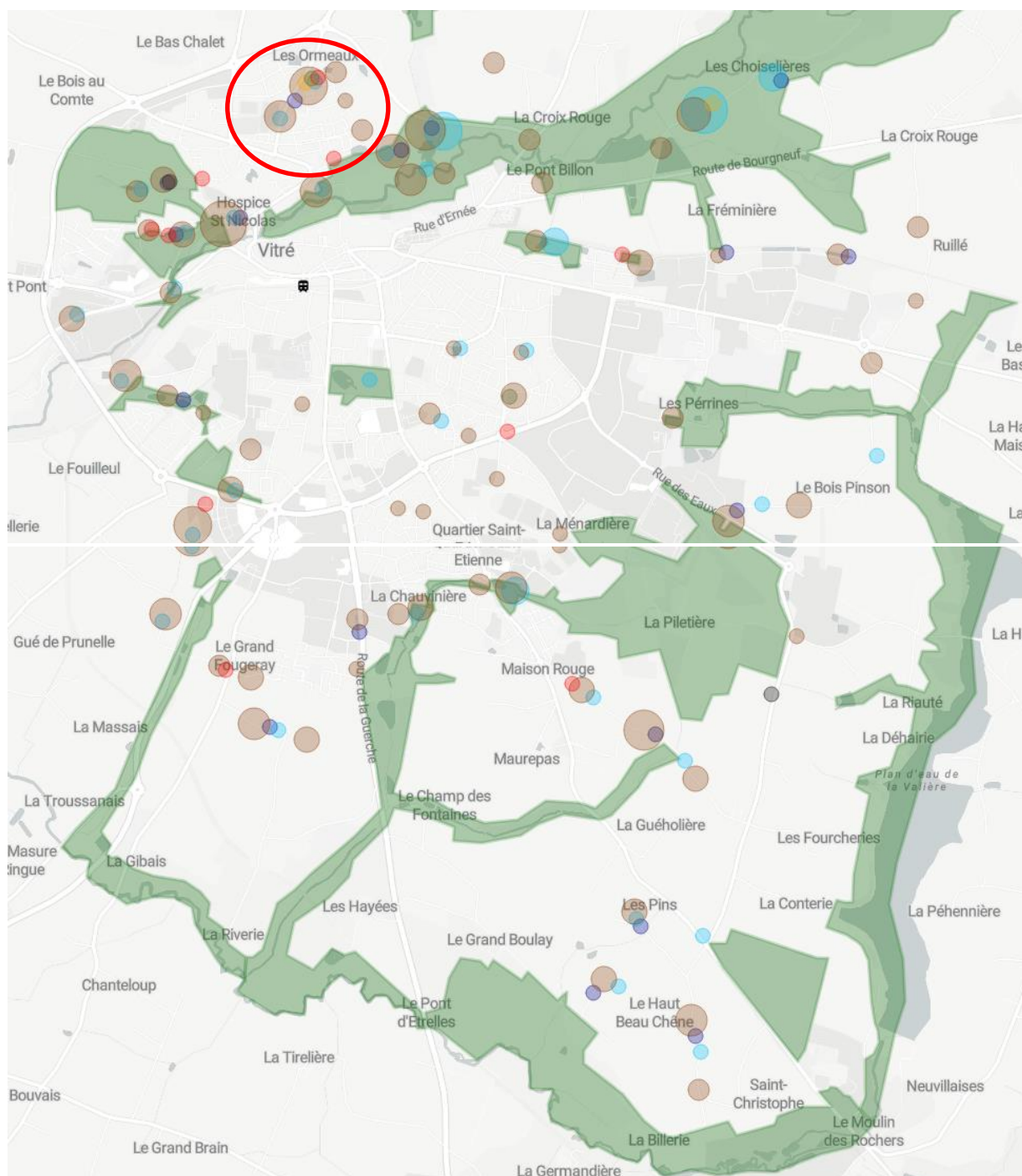
*NB : cet inventaire des amphibiens (une couleur par espèce) ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne nous est possible d'accéder qu'à une très faible part du territoire communal. La prospection se fait sur les chemins, ou espaces libres d'accès.*

Si les amphibiens se retrouvent plutôt dans la zone N / corridor, les bassins d'orages (notamment en zone urbaine) sont aussi des réservoirs de biodiversité. Alors qu'ils sont souvent exclusivement perçus comme des ouvrages techniques, sans approche « biodiversité ». **En conclusion, certains bassins d'orages ou de petites mares sont aussi des réservoirs & corridors biologiques. Vitré-Tuvalu suggère que le SCOT pousse à l'inventaire et à la protection des mares dans les PLU et questionne le classement et la gestion courante des bassins d'orage.**

Si les libellules se retrouvent plutôt dans la zone N / corridor, les bassins d'orages (dont en zone urbaine) sont aussi des réservoirs de biodiversité. Alors qu'ils sont souvent exclusivement perçus comme des ouvrages techniques, sans approche « biodiversité ».

**En conclusion, de petites mares ou des bassins d'orage sont aussi des réservoirs & corridors biologiques. Vitré-Tuvalu suggère que le SCOT pousse à l'inventaire et à la protection des mares dans les PLU et questionne le classement et la gestion courante des bassins d'orage.**

## Trame verte et bleue et papillons sur Vitré



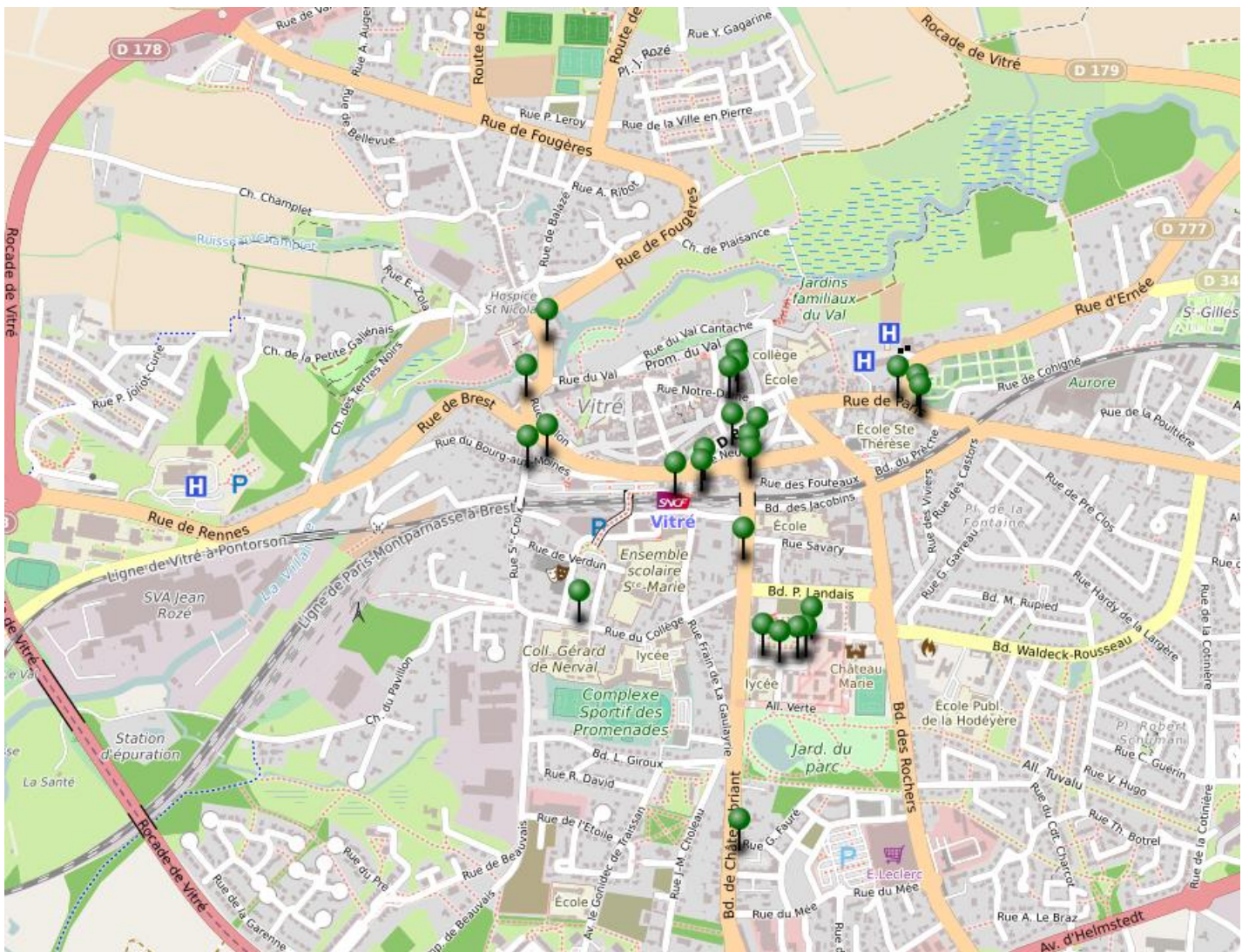
*NB : cet inventaire des papillons (une couleur par famille, taille proportionnelle à la diversité des espèces) ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne nous est possible d'accéder qu'à une très faible part du territoire communal. La prospection se fait sur les chemins, ou espaces libres d'accès.*

Les papillons ayant un pouvoir de dispersion, ils se retrouvent dans et en dehors des corridors biologiques. Vitré-Tuvalu constate que les zones en friche culturelle (ZA ou ZAC en attente d'aménagement ex ZAC des Ormeaux) accueillent une belle diversité pour ce groupe d'espèces. **En conclusion, Vitré-Tuvalu suggère que le SCOT cartographie mieux (et renforce leur protection) les prairies permanentes, humides ainsi que les friches.**

[illegible]

La présence du grand capricorne illustre la possibilité d’avoir une espèce naturelle (réglementée) dans les corridors écologiques / zones N... mais aussi dans la zone agricole A... et dans la zone urbaine U. La biodiversité ne respectant pas les zonages, **il est utile que le SCOT rappelle la nécessité d’intégrer la biodiversité dans tous les zonages des PLU** (et dans toutes les étapes des projets, car la réglementation sur les espèces protégées n’est pas en adéquation avec les procédures du code de l’urbanisme : sur les délais de recours, par exemple).

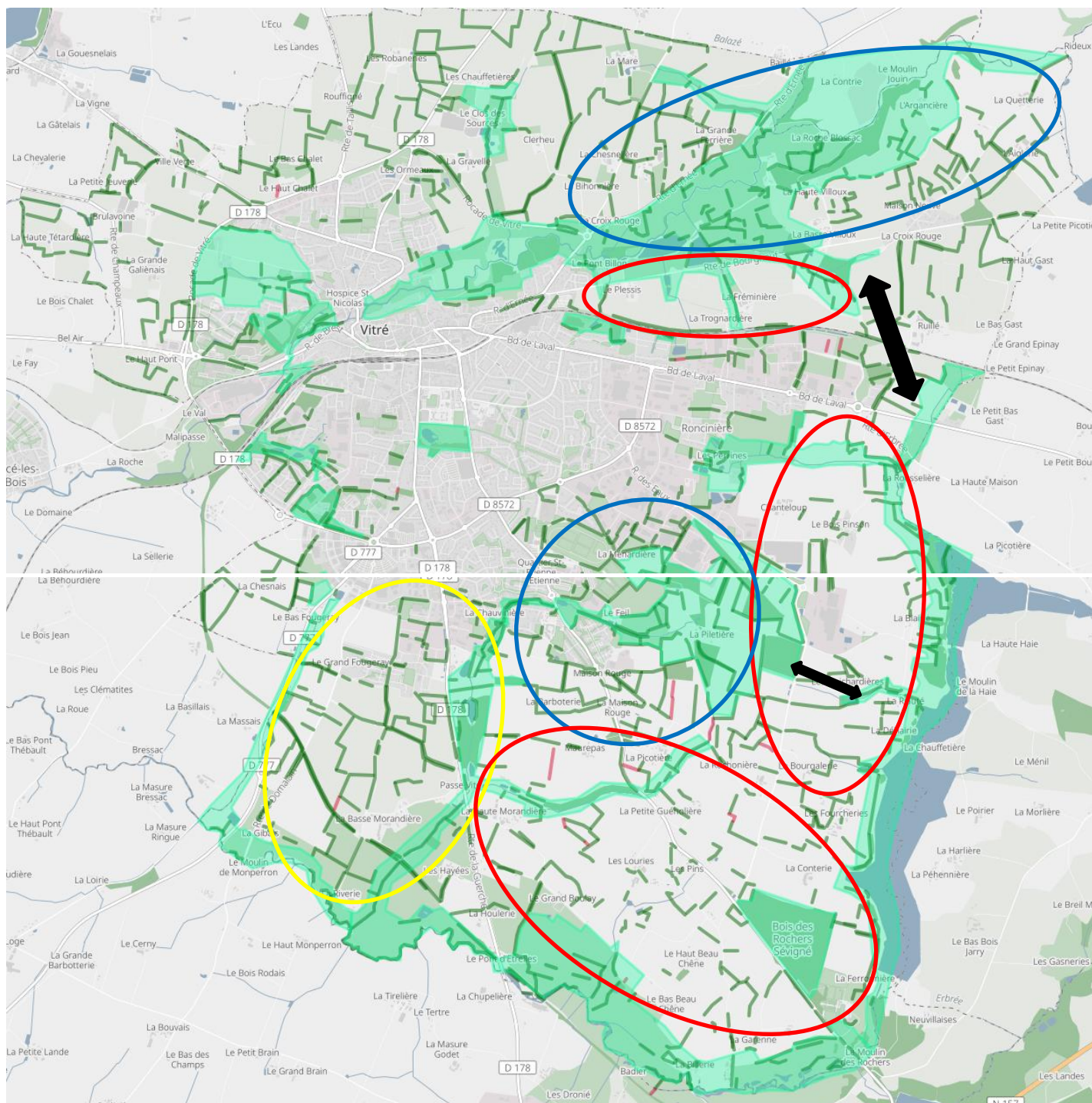
## Trame verte et bleue et hirondelles de fenêtres sur Vitré



NB : cet inventaire des nids d'hirondelles ne prétend pas à l'exhaustivité (mais paraît plutôt complet)

Notre inventaire des nids d'hirondelles de fenêtres à Vitré souligne la **présence exclusive des nids de cette espèce dans la zone U du PLU de Vitré** (ce qui est vrai aussi à Châteaubourg et sur d'autres communes). Nous avons pu constater que les services instructeurs du droit des sols ne prenaient souvent pas assez en considération la réglementation associée à cette espèce protégée (risque de contentieux en cas de destruction de nid d'hirondelle, lors de travaux de façade ou de destruction / rénovation de bâtiment. Cf cas de l'îlot de boucherie à Châtillon en Vendelais ou de la bibliothèque d'Argentré du Plessis).

## Trame verte et bleue et maillage bocager



Vitré-Tuvalu a fait l'analyse entre le maillage bocager (en vert foncé), avec le classement en zonage naturel N du PLU de Vitré (en vert clair), qui s'apparente aussi aux corridors & réservoirs écologiques théoriques. Les quelques tracés rouges montrent les haies disparues depuis leur inventaire (en juin 2019). On peut donc faire le constat que le linéaire global des haies a été plutôt stable, avec de rares pertes. Le maillage reste toutefois bien moindre qu'il y a quelques années et que les politiques publiques peinent à freiner la diminution du linéaire bocager, qui est vieillissant.

On peut constater que les fonds de vallées (la Valière surtout, mais c'est moins vrai pour l'amont de la vallée de la Vilaine, entouré en bleu) ont un maillage bocager faible. La densité du bocage est inégale au sein du zonage agricole A (non représenté, mais étant ce qui reste, hormis la partie urbaine), qui est en théorie « hors corridor écologique ».

**Le secteur de la Piletière / Serres / Guilmarais ressort du lot**, avec une plus grande densité bocagère. Une attention doit être portée pour ce secteur largement entouré de zones urbaines (Serres, ZA Cooper – Lactalis).

Un large secteur Sud (les Pins) et Est (rive Ouest de la Valière), en zone agricole A a un maillage bocager faible. Pour améliorer la connexion biologique (flèches noires) et pour renforcer la protection du captage d'eau de la Valière, il ferait sens de travailler à renforcer ce maillage bocager.

Un autre secteur paraît stratégique : celui de Fréminière / Ruillé / Grande Haye. Ce secteur est identifié au PLU comme le seul corridor écologique (flèche noire) entre la Vilaine et la Valière. Or, c'est un secteur d'extension urbaine (zone U) par la zone de la Grande Haye. Ce corridor mérite une attention plus forte. Avec un secteur voisin Fréminière / Trognardièrre et un maillage bocager aussi très faible (entouré en rouge). Enfin, le secteur compris entre le ruisseau du Guénault et le ruisseau du marais (entouré en jaune) serait à conforter.

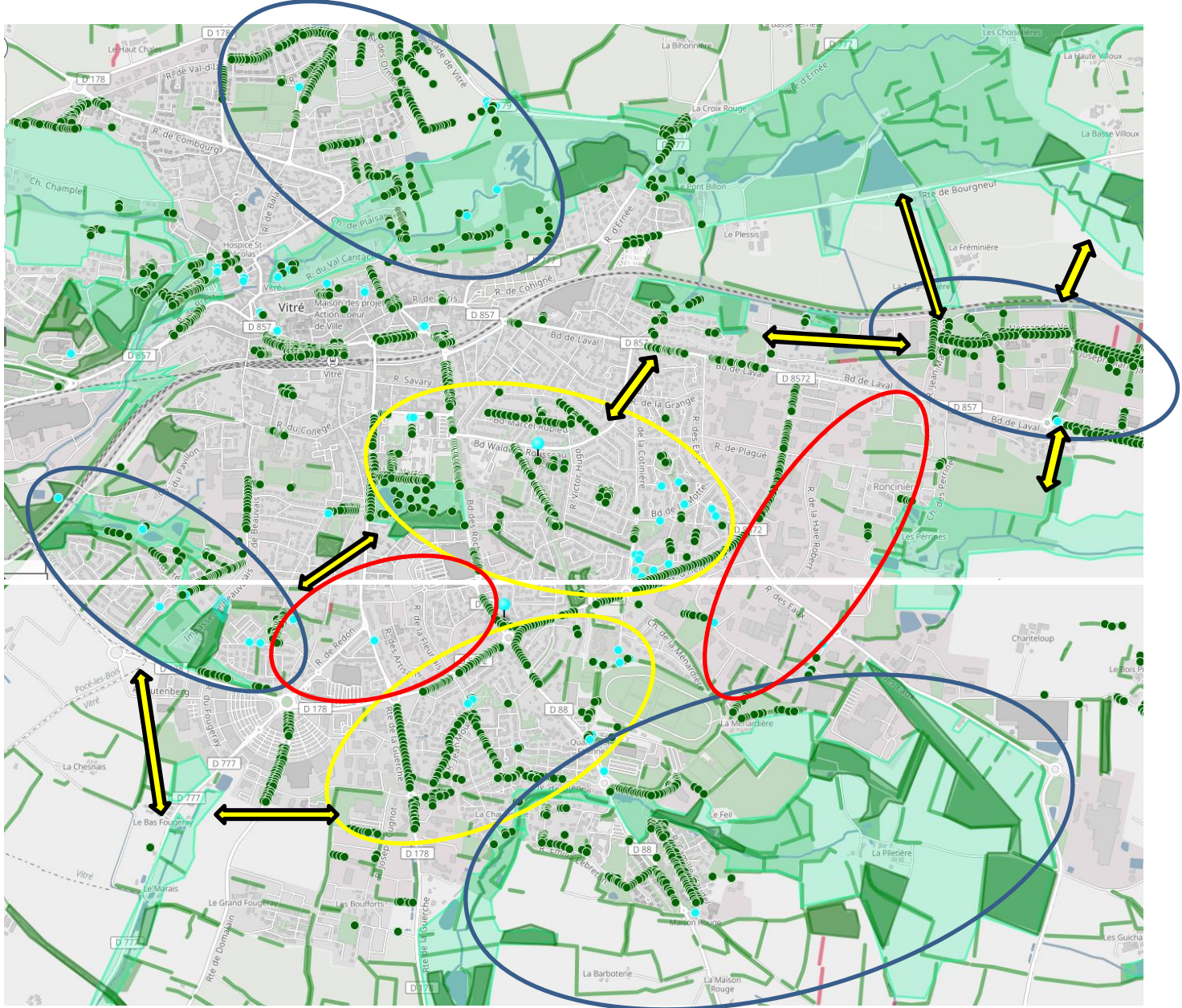
En conclusion, la sectorisation zone agricole A et zone naturelle N (reprenant la trame verte et bleue) apparaît alors relative, car **les continuités biologiques, issues de cette « sous-trame » bocage, sont tout autant importantes en zone agricole qu'en zone naturelle (dans les corridors écologiques dessinées au PLU). Les corridors écologiques dessinées au PLU peuvent donner une impression (qui est erronée) que les connexions biologiques se font surtout dans le zonage N, et peu ou pas dans le zonage A. La cartographie de la sous-trame bocage vient complètement bousculer cette interprétation.**

**En tout état de cause, il conviendrait que le SCOT invite les PLU à cartographier le maillage bocager, avec les secteurs à préserver, à conforter ou à reconquérir.**

A la lecture de cette carte, essentiellement basé sur l'inventaire des haies bocagères (rurales), il pourrait sembler que la zone urbaine est une zone très défavorable aux connexions biologiques. Vitré-Tuvalu a donc fait le travail suivant pour affiner les éléments d'interface entre zone urbaine et zone agricole - naturelle périphérique.

## Trame verte et bleue, maillage bocager et arbres sur Vitré

La réglementation prévoit déjà la protection des haies (champêtres) et des arbres d'alignement. Toutefois, Vitré-Tuvalu a pu constater que de nombreux arbres « isolés » (ou par deux) ne bénéficient d'aucune protection au PLU. Soit une centaine d'arbres, quand même, sur Vitré. Voir notre travail : <http://vitre.tuvalu.free.fr/arbres.htm>



*NB : cette compilation d'inventaire d'arbres ne prétend pas à l'exhaustivité (ne concernant que les arbres de l'espace public)*

La carte ci-dessus fait la compilation des haies bocagères rurales (traits verts), avec la présence des arbres d'alignements (points verts foncés – données OpenStreetMap) et des arbres isolés sur l'espace public (points turquoise, données Vitré-Tuvalu) fait ressortir des connexions biologiques qui s'insèrent dans la zone urbaine U. Sur Vitré, il ressort :

Des secteurs riches en arbres (**à préserver**), en bleu :

- Secteur Piletère – Serres – Guilmarais, avec des boisements, des haies et des arbres publics
- Secteur Beauvais – Maison Rouge. Où il serait intéressant d’améliorer la connexion biologique avec le ruisseau du marais (flèche jaune). Comme indiqué dans la carte du PLU en vigueur.

- Secteur Val de Vilaine – Villaudin, où des vestiges d’anciennes haies et des arbres d’alignements constituent un réseau écologique connecté
- Secteur de la Grande Haye avec ses arbres d’alignement, dont il faudrait améliorer la connexion biologique avec la vallée de Vilaine (au Nord), le ruisseau des Perrines (au Sud), le secteur plus à l’ouest de la Poultière

Des secteurs avec du potentiel (**à conforter**), en jaune :

- Jardin du parc – Debussy : ce secteur en cœur de ville a encore des continuités arboricoles. Des connexions seraient à créer vers la Poultière au nord et vers le Val de Beauvais à l’ouest (flèches jaunes).
- Fleuriais – St Etienne : avec quelques haies anciennes et surtout des arbres d’alignement. Ce secteur jouxtant la zone naturelle du ruisseau du Guénault, il assure une connexion biologique, dans cette partie de la zone urbaine U. Il serait intéressant de créer une nouvelle connexion biologique avec le ruisseau du marais, à l’ouest (flèche jaune).

Des secteurs particulièrement pauvres (**à reconquérir**), en rouge. Qui sont en jonction des autres zones :

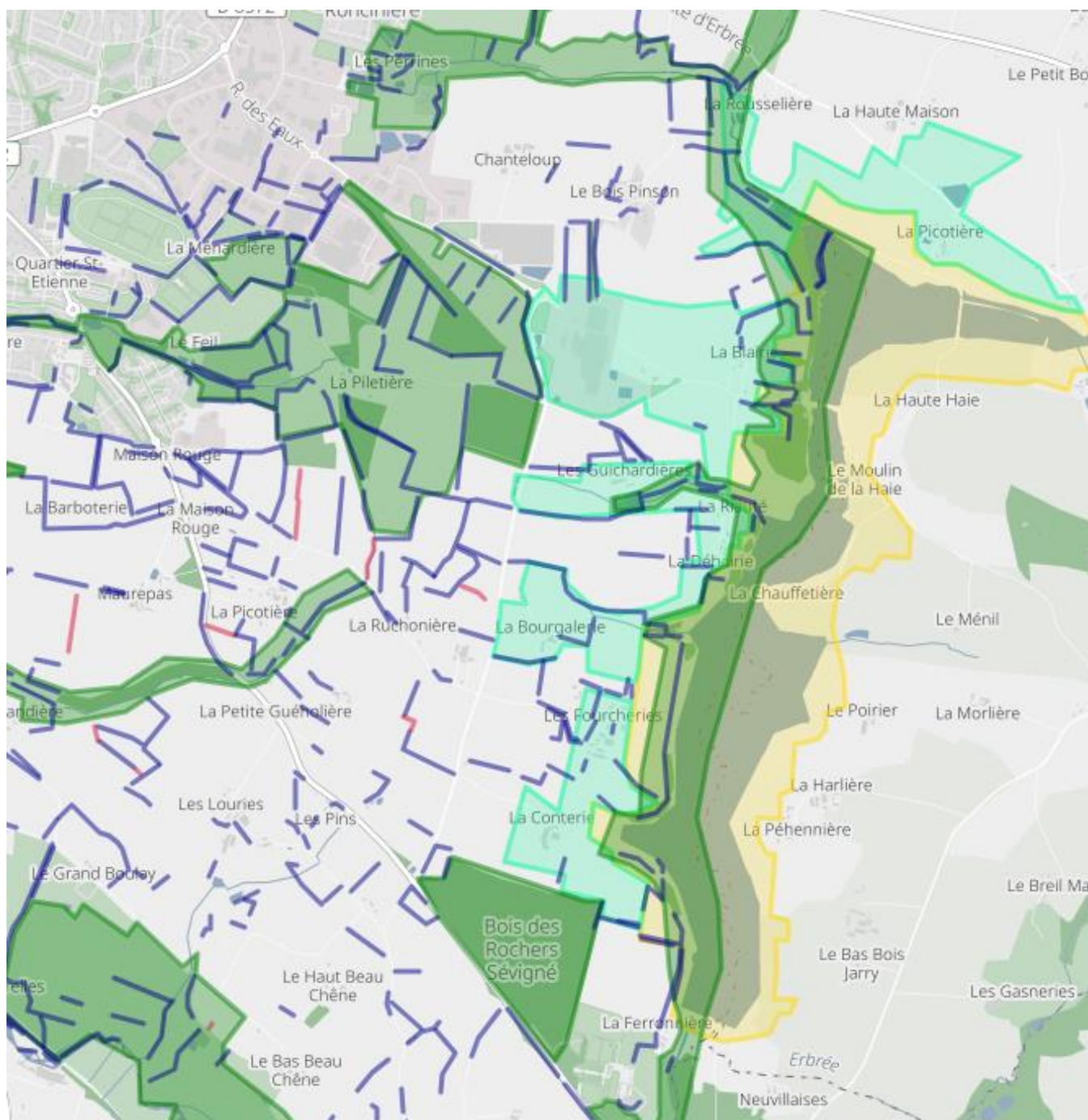
- Secteur Plagué à l’Est
- Secteur Rue de Redon, ZAC des artisans & du Parc

En conclusion, on voit que la trame arborée rend possible des interconnexions biologiques entre les zones agricoles / naturelles en périphérie et la zone urbaine centrale. Il existe des disparités dans la qualité et la quantité de la trame arboricole, avec des secteurs à préserver, à conforter ou à reconquérir.

**Vitré-Tuvalu suggère que le SCOT demande aux PLU :**

- **de cartographier l’ensemble du patrimoine arboré, dont celui sur l’espace public, en vue de le protéger**
- **d’identifier des secteurs à préserver, à conforter ou à reconquérir (par un plan arbres / canopée)**

## Trame verte et bleue et périmètre de captage et maillage bocager



Concernant le Périmètre de captage de la Valière, la zone sensible (en jaune) est presque intégralement classée en zonage naturel N / corridor écologique (en vert). La zone complémentaire (en turquoise) est presque exclusivement en zone agricole A. La densité bocagère dans cette zone complémentaire est faible. Tant pour renforcer les connexions biologiques que pour protéger la ressource en eau, il ferait sens de renforcer le maillage bocager (à l'intérieur de ce périmètre, mais aussi sur ces abords).



# Synthèse des recommandations « biodiversité » pour le SCOT du Pays de Vitré

## MIEUX PILOTER & MOBILISER

- Etablir une feuille de route biodiversité (connaissance, préservation, gestion, restauration) en lien avec les deux EPCI du territoire
- Former les élus et services en charge de l'urbanisme et de la vie économique à la réglementation et aux enjeux de l'eau et de la biodiversité
- Créer des instances (échelle EPCI) de dialogue sur la biodiversité (élus, naturalistes, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers, entreprises)
- Pousser à la création d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « eau & biodiversité », et ce plus prioritairement dans les communes avec des périmètres de captages ou des réservoirs de biodiversité d'importance. Voir la note technique sur les OAP Trame verte et bleue [https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/note\\_technique\\_cdr\\_tvb\\_n2\\_oap\\_tvb.pdf](https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_technique_cdr_tvb_n2_oap_tvb.pdf)

## MIEUX CONNAITRE LES ENJEUX *[action que nous jugeons de priorité 2 pour cette révision du SCOT]*

- Porter une étude pour établir un atlas des milieux naturels d'intérêt écologique (MNIE)
- Faire remonter des communes les localisations de présence d'espèces protégées
- Croiser les informations entre les milieux et les espèces, pour hiérarchiser les enjeux
- Compléter l'inventaire des haies (champêtres) avec celui des arbres en ville (d'alignement, isolés)
- Compléter l'inventaire communal des zones humides par celui des mares
- Produire des cartes (communales) de la trame noire, à intégrer aux PLU et à protéger de la pollution lumineuse

## MIEUX PROTEGER *[action que nous jugeons de priorité 1 pour cette révision du SCOT]*

- S'inspirer du classement Np (SCOT du Pays de Rennes) et inciter à plus de classement en Espace Boisé Classé (EBC) par les communes <https://www.nature-en-ville.com/ressources/plui-de-300-reservoirs-de-biodiversite-mnie-proteges-par-un-zonage-np>
- Mettre en avant et rehausser le renforcement des actions de reconquête sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Faire une étude pour voir comment contribuer à augmenter les surfaces à haut statut de protection, en lien avec les communes (dans le sens de la Stratégie nationale des aires protégées)
- Rendre lisible et mieux coordonner les politiques d'acquisitions foncières des collectivités (Région, Département, EPCI et communes), pour plus les cibler sur les enjeux eau & biodiversité

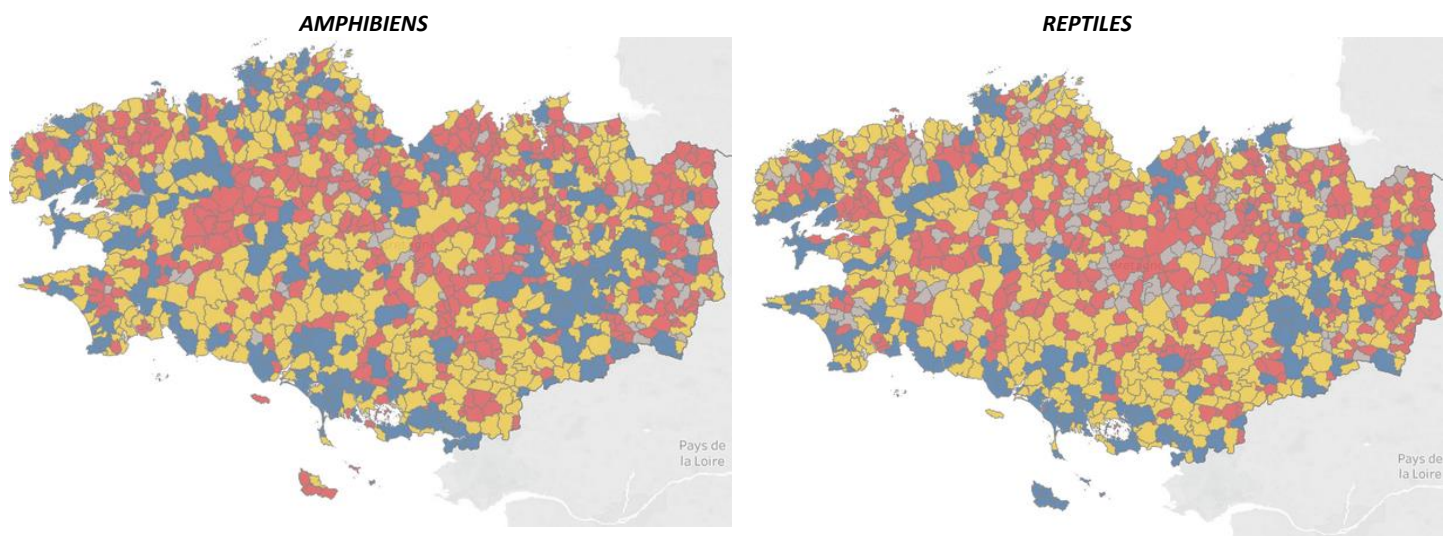
## MIEUX GERER LES ESPACES

- Etendre les pratiques de gestion différenciée des espaces verts publics
- Pousser à la mise en place de Plan canopée (augmentation du patrimoine arboré), de Charte de l'arbre (guide de gestion des arbres, publics mais aussi privés)
- Développer la culture des plans de gestion des espaces verts et naturels

## MIEUX RESTAURER

- Disposer d'une vue d'ensemble des actions de restauration (et compensation) des milieux et espèces sur le territoire et leur efficacité, sur la durée

ANNEXE 1 : niveau de complétude des inventaires naturalistes par commune en Bretagne (en jaune : insuffisant, en rouge, très insuffisant) <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/completude-inventaires-naturalistes-communaux-bretagne>



ANNEXE n°2 : faiblesse des haies protégées au PLU de Marpiré (les haies en bleu foncé ne sont pas protégées au PLU, malgré leur inventaire)

